



# **CONDITIONS GENERALES DE VENTE**



## **Dispositions générales**

Toute remise de commande implique de la part de l'acheteur l'acceptation sans réserve des présentes conditions de vente. Aucune des clauses portées sur les bons de commande ou sur les correspondances qui nous parviennent de nos acheteurs ne peut, en conséquence, y déroger, sauf stipulation contraire incluse en termes exprès et précis dans le texte de nos offres ou de nos acceptations.

## **Engagement**

Nos offres ne constituent engagement de notre part qu'autant qu'elles auraient été confirmées. L'acheteur est censé être d'accord avec le contenu de notre confirmation si dans les cinq jours, date de confirmation faisant foi, il ne nous a pas stipulé par lettre recommandée avec accusé de réception ses observations éventuelles. A défaut d'observations écrites, cinq jours après date de confirmation, la commande a désormais un caractère définitif et devra être acceptée par l'acheteur.

## **Prix et facturation**

Nos prix sont donnés sans engagement de durée et nos factures sont toujours établies au cours du jour de livraison. Toutes modifications, soit de taux, soit de la nature des taxes fiscales auxquelles nos ventes sont, dès leur date légale d'application, répercutées sur les prix déjà remis par nous à nos clients, ainsi que sur ceux des commandes en cours.

Nous nous réservons le droit de réviser nos prix, même en cours d'exécution d'un marché si les conditions de main d'œuvre, de matière ou de transports venaient à être modifiées. Nos marchandises sont toujours vendues départ usine.

Même lorsque les prix sont établis frais de transport compris, les marchandises voyagent aux risques et périls du destinataire. En cas de livraison défectueuse, notre responsabilité se limite au remplacement des fournitures défectueuses faisant l'objet de la réclamation, à l'exclusion de toute indemnité quelle qu'elle soit.

## **Délai de livraison**

Les délais de livraison et de transport indiqués par nous, ne sont donnés qu'à titre indicatif. Tout retard dans la livraison ne pourra constituer une clause de résiliation de la commande, ni ouvrir de droit à dommages et intérêts au profit de l'acheteur.

## **Transports**

Quel que soit le mode de transport et même expédiées franco par le vendeur, les marchandises voyagent toujours aux risques et périls du destinataire.

En cas de retard, perte, avarie ou vol, il appartient à l'acheteur de prendre l'initiative de la réclamation auprès du transporteur et ce, dans les délais impartis par lettre recommandée avec accusé de réception. Les marchandises transportées sont acheminées jusqu'au lieu désigné par le destinataire.

Si la livraison se fait à l'intérieur d'un chantier, nous déclinons toute responsabilité, dans l'hypothèse de dommages causés par le véhicule de livraison dans l'enceinte de ce chantier. Le déchargement des marchandises est toujours à la charge de destinataire, sauf stipulation contraire et doit s'effectuer dans les délais le plus court par une main d'œuvre qualifiée équipée et suffisante. Les temps d'attente seront à la charge du destinataire.

## **Réception des marchandises**

Lors de l'arrivée des marchandises, soit sur un chantier ou sur un dépôt, il appartient au client de reconnaître leur état avant déchargement. L'acheteur est tenu de vérifier la marchandise au moment de la livraison et doit mentionner sur le bon de livraison et CMR du transporteur les réserves qu'il entend faire au sujet de l'état des marchandises reçues. Il devra en outre par lettre recommandée avec accusé de réception faire état des dommages survenus. Sauf en cas de vice caché aucune réclamation ne sera admise après réception des marchandises par l'acheteur si celui-ci n'en a pas fait mention sur le bon de livraison et CMR du transporteur.

## **Garantie - Réclamation**

Sous réserves des dispositions ci-dessus stipulées sous « Réception de Marchandises » :

En cas de livraison non-conforme ou sujette à litige, les réclamations doivent nous être adressées par lettre recommandée avec accusé de réception dans les CINQ jours qui suivent la réception de la marchandise et avant toute mise en œuvre.

En aucun cas, notre responsabilité ne peut être engagée au-delà de celles de nos propres fournisseurs, notre garantie se borne purement et simplement au remplacement des produits défectueux. La pierre naturelle étant un produit naturel, des variations de teinte, de veinage et de structure, ne peuvent donner lieu à réclamation.

## **Règlements**

Toutes nos factures sont payables à l'adresse et aux conditions indiquées sur la confirmation de commande et sur la facture. Au cas où la commande prévoit la possibilité de paiement par traites, il est convenu qu'à défaut de paiement d'une seule des échéances prévues, toutes les sommes restants dues par l'acheteur deviennent immédiatement et de plein droit exigibles, sans formalités ni mises en demeure préalables. Le refus d'acceptation de nos traites ou le défaut d'un paiement d'un effet à son échéance, rend immédiatement exigible l'intégralité de nos créances sans mises en demeure préalables. Il entraîne automatiquement la résiliation des marchés et commandes en cours et nous libère de tout engagement.

En cas de retard de paiement à une échéance quelconque, et ce pour quelques raisons que ce soit, les sommes dues produiront suite à une sommation de payer de notre part, intérêts à compter de la sommation de paiement, sur la base d'un taux égal à une fois et demie le taux d'intérêt légal alors en vigueur, sans autres formalités, jusqu'à complet paiement des sommes dues. Par ailleurs, il est convenu à titre de clause pénale, que si la défaillance du client rend nécessaire le recours au recouvrement contentieux ou judiciaire, le client devra régler à notre société, en sus du principal, intérêts frais et accessoires à sa charge, une indemnité fixée à dix pour cent du montant principal de la créance, et ce à titre de dommages-intérêts conventionnels et forfaitaires.

Stone Concept Sàrl se réserve le droit de modifier ses tarifs, à tout moment, notamment en fonction des fluctuations monétaires et des droits de douane entre la France et les Pays d'où sont originaires les marchandises livrées.

Au cours de l'exécution d'un marché avant ou pendant les livraisons, nous nous réservons le droit de réclamer de l'acheteur, caution bonne et solvable du prix des fournitures et des transports faits ou à faire en cas de refus, de résilier purement et simplement le marché.

## **Clause de réserve de propriété**

Le vendeur se réserve le droit de propriété des marchandises livrées jusqu'au paiement intégral de toutes les fournitures dues au terme de la commande. Pour prétendre se prévaloir de la présente clause, il suffira au vendeur de faire sa volonté formelle de se voir restituer les marchandises par une simple lettre recommandée avec accusé de réception, adressée à l'acheteur ou éventuellement au syndic. Il est expressément précisé que sauf application de la clause de garantie prévue plus loin, l'acheteur sera responsable des marchandises déposées entre ses mains dès leur remise matérielle, le transfert de possession entraînant le transfert des risques. L'acheteur devra en conséquence prendre toutes dispositions et le cas échéant, toutes assurances pour palier la destruction éventuelle partielle ou totale des marchandises quelle qu'en soit l'origine.

## **Nullité de clause**

Si l'une des clauses des conditions mentionnées devrait être nulle ou se trouver annulée, les autres clauses ne seraient pas annulées et continueraient à s'appliquer.

## **Litiges**

Pour tous litiges, seul le TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE MULHOUSE est compétent.